



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 décembre 2025

Le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire par M. le Maire le 02 décembre 2025 à 19 h 00 avec l'ordre du jour suivant :

- Décision Modificative
- Garde-Champêtre
- Aménagement complexe sportif et ludique
- Terrains
- Divers

Sous la présidence de M. Rémy MARCHAL, Maire,

Membres présents : LORICH Jean-Claude, SCHMITT Véronique, HUOT Adeline, BLAVIER-HOURT Mathilde, DINDINGER Milène, DURREMBERGER Jonathan, SOMMER Thierry, convoqué le 26 novembre 2025.

Membres absents excusés : ARENZ Dominique donne procuration à MARCHAL Rémy, NOEL Sandrine, donne procuration à LORICH Jean-Claude,

Absent(s) : MANNEQUIN Frédéric,

Secrétaire de séance : BLAVIER-HOURT Mathilde

COMPTE RENDU

Décision modificative chapitre 65 et 011

Le maire informe le Conseil Municipal qu'afin de régler la facture de maintenance des logiciels informatique, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 65 et propose les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Compte 611 contrats et prestations de service : - 5 000 €

Chapitre 65 – Compte 65811 droit d'utilisation informatique en nuage : + 5 000 €

Après délibération le conseil autorise les écritures.

Garde-Champêtre : Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la CC SMS de la mise en place d'une brigade de Garde-Champêtre. Le conseil municipal émet un avis défavorable.

Mise à disposition d'un terrain communal à un particulier

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'un habitant de la commune qui souhaite pouvoir disposer de la partie du terrain communal situé le long de la rue de Héming en face sa propriété.

Le conseil municipal donne son accord sur le principe de cette occupation. Il autorise le maire à signer avec Madame Véronique SCHMITT, une convention de mise à disposition à titre gratuit, précaire et révocable de la partie non utilisée de la parcelle 368, section 4. Cette utilisation est limitée au pacage des moutons et il ne pourra en aucun cas y avoir de construction d'abri pour les animaux ou autre.

Divers

Aire VNF : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la VNF procédera à l'aménagement l'aire d'arrêt du port.

La séance est levée 20h40.